

CONDITIONS DE VENTE EN PRESTATION DE SERVICE ET LOCATION

I CONDITIONS GENERALES

1-DEFINITIONS GENERALES

1.1 "CLIENT": désigne la personne identifiée dans le bulletin d'inscription, qui souscrit le service. En cas de location de moto, le mot «CLIENT» désigne aussi le locataire/conducteur figurant dans le contrat de location

1.2 "ENTREPRISE": désigne **"RENT-MOTO VIAGEM EM LIBERDADE, UNIPESSOAL, LDA"**,

numéro d'immatriculation: 510508014, siège social: **Avenida Central, nº 222, Lagoa – 3070-141 Mira Portugal**

1.3 "VÉHICULE": désigne la moto de différentes marques et cylindrée, dont l'entreprise est propriétaire, objet de la location et pour toute sa durée

1.4 "PARTICIPANT": désigne de façon générique, les personnes figurant dans le bulletin d'inscription. En cas de location de moto, le mot « participant » désigne aussi, de façon générique, le conducteur et l'éventuel passager du véhicule. Les participants devront être majeurs à la date de départ du séjour.

1.5 "DOMMAGE": désigne tout dommage, dégât ou préjudice pour le véhicule

1.6 "VOL": désigne et comprend toute situation de vol, détournement ou appropriation illicite du véhicule ou d'accessoires du véhicule et de tentatives de vol, qui engagent des dommages pour le véhicule

1.7 "TERRITOIRE": désigne, sauf dispositif contraire expressément prévu le territoire continental du Portugal. Le CLIENT ne pourra en aucun cas quitter le territoire avec le véhicule, à moins qu'il ne participe à des séjours organisés hors du territoire continental. Tout séjour touristique effectué dans les îles Açores/Madère ou en tout autre territoire européen sera expressément mentionné dans la brochure

1.8 "FRANCHISE": désigne le montant à la charge du CLIENT, en cas de dommage ou vol du véhicule.

2 CIRCUITS TOURISTIQUES

2.1 DESCRIPTIF DU SEJOUR ET SERVICES PROPOSES

"RENT-MOTO VIAGEM EM LIBERDADE, UNIPESSOAL, LDA", dorénavant désignée par « entreprise » propose à ses clients des séjours touristiques, préalablement programmés, définis et annoncés, qui se composent de voyages en moto, guidés ou non guidés. Les circuits guidés en itinéraires sont accompagnés d'un guide qui circulera avec un véhicule d'assistance et transport de bagages des participants. Pour les circuits guidés en «étoile», le guide circulera en moto avec le groupe. Pour les circuits non guidés, le client aura à sa charge le transport de ces bagages sur la moto et lui sera fourni, pour se guider, un GPS et un ROAD BOOK (Carnet de Route) papier.

Le circuit sera établi par étapes, avec des arrêts dans des sites d'intérêt touristique et inclut le logement, en chambre double ou single, suivant séjour et option choisies, dans des hébergements conventionnés, en hôtel 3/4 étoiles, avec le petit-déjeuner. Les séjours présentés avec DEMI PENSION incluent le repas du soir et les boissons du repas.

Pendant la durée du séjour, les dépenses relatives aux visites, excursions ou autres services non incluses dans le programme du séjour seront à la charge du participant.

2.2 OPTIONS DISPONIBLES

L'entreprise met à la disposition de ses clients, pour la prestation des services proposés, 2 options:

- L'option 1 : le séjour touristique simple, où le participant devra être muni de sa propre moto.
- L'option 2 : le séjour touristique et la location de moto, dans les conditions prévues au paragraphe 5 et ses sections.

Pour l'une et l'autre des options proposées, le client est entièrement responsable de sa sécurité et de la sécurité de l'éventuel passager qu'il transporte, et s'engage à respecter les règles du code de la route, les limitations de vitesse et autres règlements de sécurité routière en vigueur sur le territoire.

Le client devra indiquer, lors de son inscription, l'option choisie.

Le client optant pour l'option 1 aura à sa charge toutes les dépenses qui lui sont inhérentes et sera responsable de tout ce qui se rapporte à sa moto et son usage correct, notamment carburant, permis de conduire, papiers du véhicule et assurances. Il sera entièrement responsable de son véhicule et de son utilisation, pour lui-même, l'éventuel passager et les tierces personnes.

Si les étapes fixées comprennent le passage sur des autoroutes, les frais de péage seront à la charge du client.

2.3 FIXATION DU POINT DE DEPART DU SEJOUR ET CONDITIONS

A) **Séjours à partir de Mira**: Le point de départ est toujours fixé, sauf indication contraire et expressément communiquer, à l'adresse du siège social de l'entreprise, **Avenida Central, nº 222, Lagoa – 3070-141 Mira Portugal**. L'heure de départ est fixée, sauf indication contraire, à 17h00, heure locale, à la date qui a été déterminée, au préalable, sur le bulletin d'inscription.

B) **Séjours à partir de Lisbonne**: Le point de départ est toujours fixé, sauf indication contraire et expressément communiquer, à l'adresse de l'hôtel de la première étape, qui sera opportunément transmis. L'heure de départ est fixée, sauf indication contraire, à 17h00, heure locale, à la date qui a été déterminée, au préalable, sur le bulletin d'inscription.

2.4 TRANSFERT DE L'AEROPORT - CONDITIONS

Pour **les séjours au départ de MIRA** et pour les participants qui arrivent au Portugal en avion, le transfert AEROPORT DE PORTO / MIRA sera mis à la disposition des clients qui le souhaitent, gratuitement, au moyen de véhicules de tourisme/minibus adaptés et fournis par l'entreprise, dans les conditions ci-dessous mentionnées; si le participant ne peut pas remplir ces conditions, il devra se présenter à temps et heures par ses propres moyens au point de départ du séjour (siège social ci-dessus indiqué).

Le transfert AEROPORT Porto – Mira et respectif retour est réalisable tous les jours de la semaine, ainsi que la fin de semaine. L'heure de prise en charge à l'Aéroport de Porto sera adaptée à l'heure d'arrivée, mais pourra être modulée de manière à assurer, conjointement le transfert d'autres participants, arrivant par un autre vol. L'heure de prise en charge à l'hôtel, pour le transfert de retour, suivra le même principe, garantissant l'arrivée à l'aéroport, suffisamment tôt, pour l'enregistrement et respectif vol de retour.

Pour **les séjours au départ de Lisbonne** et pour les participants qui arrivent au Portugal en avion, le transfert est fait à la date du premier jour du début du circuit. L'heure de prise en charge à l'Aéroport de Lisbonne sera adaptée à l'heure d'arrivée, mais pourra être modulée de manière à assurer, conjointement le transfert d'autres participants, arrivant par un autre vol. L'heure de prise en charge à l'hôtel, pour le transfert de retour, suivra le même principe, garantissant l'arrivée à l'aéroport, suffisamment tôt, pour l'enregistrement et respectif vol de retour.

3 - INSCRIPTION

3.1 CONDITIONS DE VALIDATION DE L'INSCRIPTION

La souscription des services proposés par l'entreprise **dépend** de l'envoi du **Bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le client**, accompagné d'un **acompte de 25% du prix total du séjour** et de **deux exemplaires des présentes conditions** (disponibles sur le site et que le client devra imprimer), **signés par le client**. Un exemplaire signé par l'entreprise sera retourné au client.

L'inscription ne sera valable qu'après réception des documents ci-dessus mentionnés dûment signés et de la bonne perception du montant de l'acompte. Le solde devra être réglé dans les **30 jours** qui précèdent la date du séjour. À défaut de paiement, l'entreprise se réserve le droit de conserver à son profit l'acompte versé par le client.

Pour l'option 2 prévue au paragraphe 5 et ses sections, en plus du bulletin d'inscription, de l'acompte et des présentes conditions, le client devra aussi signer un contrat de location de véhicule (séjour avec Location de Moto) et une feuille de vérification, qui lui sera présentée sur place, lors de la remise de la moto et des documents respectifs.

Le client pourra céder le service souscrit, dans la même option, à une personne de son choix qui remplisse toutes les conditions requises pour le séjour et l'option, jusqu'à 15 jours avant la date de départ prévue. Le cessionnaire devra, à son tour, signer et remettre le bulletin d'inscription et les conditions dûment remplies et signées

Le client devra désigner une personne à prévenir en cas de besoin et remplir ses coordonnées sur le bulletin d'inscription.

4 - ANNULATION

4.1 – ANNULATION PAR L'ENTREPRISE

L'entreprise se réserve le droit d'annuler un séjour au plus tard 30 jours avant la date prévue pour le départ, au moyen d'une lettre recommandée envoyée à l'adresse du client, indiquée dans le bulletin d'inscription.

Dans ce cas, sur demande écrite, par courrier recommandé, effectuée dans les quinze jours suivant la communication, l'entreprise pourra rembourser jusqu'à 50% du prix du billet d'avion éventuellement acheté par le client pour le séjour, sur présentation de justificatif, d'où il résulte indubitablement que le billet d'avion a été acheté pour les besoins du séjour et qu'il n'a pas été utilisé par le client uniquement en raison de l'annulation.

Une telle annulation pourrait notamment, et de façon non limitative, survenir si les conditions de sécurité l'exigent, en cas de force majeure ou si le nombre de participants requis n'est pas atteint à 50%. Ce nombre sera, sauf indication contraire de 4 (quatre) motos.

4.2 ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation d'inscription faite par le client devra être effectuée par écrit, par lettre recommandée, envoyée à l'adresse de l'entreprise indiquée au paragraphe 1.2, la date d'envoi du courrier servant de référence pour le calcul ci-après et entrainera les frais d'annulation suivant le barème qui suit:

- 60 Jours avant la date de départ: Remboursement total du montant des 25%
- Plus de 45 jours inclus avant la date de départ: 30% du montant total du séjour
- Entre 45 et 30 jours inclus avant la date de départ: 40% du montant total du séjour
- Entre 29 et 20 jours inclus avant la date de départ: 50% du montant total du séjour
- Entre 19 et 8 jours inclus avant la date de départ: 75% du montant total du séjour
- Moins de 8 jours avant la date de départ: 90% du montant total du séjour
- Non présentation le jour du départ: 100% du montant total du séjour
-

5 - LOCATION DE VEHICULE (Séjour avec Location de Moto)

5.1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Les définitions mentionnées au paragraphe 1 des présentes conditions générales sont valables pour la présente section, en ses termes précis.

Lors de la souscription du service, le client pourra choisir, selon la disponibilité, le modèle de véhicule qu'il prétend louer. L'attribution des véhicules se fera par ordre d'inscription.

La location inclut, comme accessoires :

- Un casque dûment homologué pour le conducteur, et un autre pour le passager inscrit comme deuxième participant, s'il y a lieu.
- Paire de Gants pour le conducteur, ainsi que pour le passager, inscrit comme deuxième participant.
- Les équipements de pluie

Un contrat de location sera présenté au client sur place, le jour de début du séjour, lequel devra être signé dans les termes ci-dessous expliqués. L'entreprise garantira le montant de la franchise due en cas de dommage par une emprunte de la carte de crédit du client, dont le solde devra être suffisamment approvisionné. Pour cela, l'entreprise garantira le montant de 2000 € qui sera restitué dans la totalité, à la fin de la location, s'il n'y a pas de dommages qui justifient le paiement de la franchise, dans les conditions mentionnées dans le contrat de location.

5.2 CONDITIONS PERSONNELLES DU CLIENT

Le client devra avoir au moins 24 (vingt-quatre) ans, complétés le jour du début de la location. Il devra être titulaire d'un permis de conduire catégorie A (permis moto)

Le client devra posséder une expérience de conduite de moto de plus de 600cc, ce qu'il devra déclarer sur l'honneur, lors de l'inscription, ses déclarations faisant foi.

Le client est informé que les séjours vont l'amener à conduire une moto sur des longues distances, par étapes s'étalant sur plusieurs jours, et qu'il pourra être soumis à des conditions climatiques qui pourront compliquer la conduite et augmenter la fatigue, ce qui accroît le danger auquel il est sujet, et déclare en être conscient.

La responsabilité de l'entreprise ne pourra être retenue en aucun cas s'il survient un accident de la circulation, quelle qu'en soit la cause.

Le client est entièrement responsable de sa sécurité et de la sécurité de l'éventuel passager qu'il transporte et s'engage à respecter les règles du code de la route, les limitations de vitesse et autres règlements de sécurité routière en vigueur sur le territoire. Il sera entièrement responsable du véhicule et de son utilisation, pour lui-même, l'éventuel passager et les tierces personnes.

Le client s'engage à respecter les étapes établies, à suivre les itinéraires qui lui seront présentés.

Le client ne pourra en aucun cas quitter le territoire, à moins que le séjour ne prévoie explicitement la circulation hors du dit territoire.

5.3 DU VEHICULE ET DE SON ÉTAT

Lors du début de la location, l'état du véhicule sera vérifié par le client et par l'entreprise, qui rempliront une feuille de vérification. Les éventuels dommages ou défauts apparents seront notés sur la feuille de vérification, qui sera signée par les deux parties et annexée au contrat de location.

Le véhicule et tous ses accessoires devront être rendus, à la fin de la location, dans le même état qu'il l'était à son début et conformément à ce qui sera établi dans la feuille de vérification. Une nouvelle vérification conjointe sera effectuée et notée sur la feuille lors de la restitution du véhicule. La remise et la restitution du véhicule s'accompagne toujours des documents respectifs.

Toutes les motos louées seront objet d'une assurance TOUS RISQUES souscrite par l'entreprise, sans aucun frais supplémentaire pour le client, excepté les frais de franchise mentionnées sur le contrat de location.

5.4 DE L'UTILISATION DU VÉHICULE

La location du véhicule est personnelle et intransmissible. Le véhicule ne pourra en aucun cas être conduit par une personne différente de celle qui figure sur le contrat de location. Le client s'engage à ne laisser aucune autre personne conduire le véhicule. Le véhicule ne pourra en aucun cas circuler sans ses documents, notamment sa carte grise et sa carte d'assurance. Le conducteur ne devra en aucun cas circuler sans être porteur de son permis de conduire.

Le client prendra à sa charge les dépenses de carburant nécessaires à l'itinéraire prévu pour chaque séjour.

Le client devra immédiatement informer l'entreprise de tout incident ou panne qui puisse endommager le véhicule ou compromettre ses conditions de circulation et d'usage.

Le client devra informer immédiatement l'entreprise de tout dommage ou vol du véhicule ou de ses accessoires qui puisse survenir.

Les présentes conditions générales sont disponibles pour le client sur le site de l'entreprise et pourront, à sa demande, lui être fournies par voie électronique et sont valables dès que l'inscription est validée, dans les conditions prévues au paragraphe 3.1, qui impliquent l'acceptation des conditions ici décrites.

En cas de litige émergeant du contrat souscrit et des présentes conditions, le Tribunal compétent sera celui du ressort judiciaire de Mira, District de Coimbra, Portugal.

En signant ces conditions et le bulletin d'inscription, le client s'engage dans les termes présentés, reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières et les accepte sans réserve. Le client reconnaît avoir la capacité de contracter, avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle. La participation de mineurs n'est en aucun cas acceptée.

Le client déclare s'inscrire au séjour touristique dénommé _____.
Qui aura lieu du _____ au _____.

Il déclare prétendre l'option(cocher la case correspondante): 1 2

Fait à _____

Date _____

Toutes les pages devront être paraphées par le client, avec mention «Lu et Approuvé»,sur les deux exemplaires à retourner à l'entreprise.

SIGNATURE DU CLIENT

SIGNATURE DE RENT MOTO, LDA
